

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de Rochefort
Département de Charente-
Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Janvier 1957

OBJET :

Empurnt de 10 millions pour
extension du réseau de dis-
tribution électrique

Le vingt huit Janvier 1957, le Conseil Municipal de Royan
s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET
Max, Maire.

57017

Etaient présents : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN,
CASTELNAU, COUZINET, GAUSSÉ, BARROT, COUNIL, GUILLAUD, BROTUREAU
BARRIERE, DOMEcq, BOURDEILLE, ROCHEDEREUX, GRUSSENMEYER, DUFOUR
PAPEAU et GUICHAOUA.

Représentés : Melle Fouché par M. Rochedereux
M. Marteau par M. Grussenmeyer
M. Laurent par M. Barrot
M. Etcheber par M. Barrière
M. Pouget par M. Counil.

M. Barrière a été élu secrétaire.

Dans sa réunion du 9 Septembre le Conseil Municipal avait
décidé le principe d'un emprunt de 10 millions pour financer les travaux
d'extension du réseau de distribution électrique

Le Crédit Foncier de France vient de faire connaître qu'il
consentait à la ville un emprunt de 10 millions remboursable en 18 ans
au taux de 5,5 %

Il convient donc de prendre la délibération type dont les clauses principales sont les suivantes :

Le Conseil Municipal, après examen, approuve l'exposé de M.
le Maire

Vote la réalisation au Crédit Foncier de France d'un emprunt
de 10.000.000 (dix millions) de frs destiné à financer l'extension
du réseau de distribution d'énergie électrique.

La Commune se libérera de la somme due au Crédit Foncier de France
par suite de cet emprunt en 18 années, à compter du 28 Février
1957 au moyen de 18 annuités de 889.200 frs chacune, payables les 28,
(29) Février de chaque année et comprenant outre la somme nécessaire à
l'amortissement du capital l'intérêt dudit capital au taux de 5,50 %
l'an.

La première annuité écherra le 28 Février 1958

Le Conseil Municipal vote une imposition extraordinaire de 169 centimes recouvrable pendant dix huit ans, à partir de 1958, d'un produit de X frs et destinée au remboursement de l'emprunt.

Approuvé à l'unanimité*

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

approuve
Rochefort s/Mer le 15 Février 1957
Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature over the stamp]

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 22 Février 1957
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature over the stamp]